



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

1

DIRECTION GENERALE**OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT DE PROLONGATION AU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE POISSY****DELIBERATION
APPROUVEE PAR****Voix pour****Voix contre****A l'unanimité****Abstention****Non-participation au vote****Annexe : Avenant de prolongation au Contrat local de santé de Poissy**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le six décembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, M GEFFRAY, Mme KOFFI, Mme OGGAD, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER

ABSENTS EXCUSES :

Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme GRIMAUD, Mme TAFAT, Mme GRAPPE, Mme MARTIN

POUVOIRS :

Mme EMONET-VILLAIN à M MONNIER
M ROGER à Mme SMAANI
Mme GRIMAUD à M MEUNIER
Mme TAFAT à Mme CONTE
Mme GRAPPE à M DJEYARAMANE
Mme MARTIN à M LOYER

SECRETAIRE :

Mme OGGAD

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME ALINE SMAANI

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que, dans le cadre du Projet Régional de Santé 2018-2022, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France définit les grandes orientations de la politique de santé de la région et a souhaité s'engager dans la signature ou la poursuite de Contrats locaux de santé avec différentes collectivités territoriales franciliennes.

Ces contrats permettent la mise en œuvre du Projet Régional de Santé et constituent le volet santé des Contrats de ville et représentent l'un des outils privilégiés pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé qui caractérisent la région.

La municipalité de Poissy est impliquée depuis plusieurs années dans une politique locale de santé, à travers notamment la mise en place d'un Atelier santé ville, dès 2010.

Puis, en 2012, la commune a souhaité s'inscrire dans une démarche de Contrat local de santé, avec l'Agence régionale de santé et la Préfecture des Yvelines. Cette contractualisation a permis d'étendre les actions de santé au-delà des quartiers prioritaires et de développer d'autres axes stratégiques.

Considérant que le premier Contrat local de santé de Poissy, pour les années 2012 à 2018 a été très positif en matière de mobilisation des partenaires, de concertation et de développement d'une offre de prévention variée et élargie auprès des différents publics vulnérables, la commune a souhaité s'engager dans un deuxième contrat, qui a été signé le 30 septembre 2021.

Dans ce cadre, la commune s'est engagée pour la santé des habitants de son territoire, notamment en agissant en faveur de quatre axes :

- L'accès aux soins et l'accompagnement des parcours de santé ;
- La prévention et la promotion de la santé ;
- La santé et l'autonomie, en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes vulnérables ;
- La santé et les contextes environnementaux.

L'animation de ce contrat est portée par un coordinateur, qui est le garant de la bonne mise en œuvre des actions, dans le respect du calendrier défini et de son évaluation.

Les principales actions mises en place dans le cadre de ce contrat sont les suivantes :

- La coordination du parcours de soin en cancérologie dans le cadre du plan cancer ;
- Le développement de la Maison Les 3 Arches ;
- Le projet de création d'une maison médicale départementale ;
- Des formations de premiers secours en santé mentale ;
- Des permanences d'un bus sur la prévention des accidents vasculaires cérébraux ;
- Des actions menées dans le cadre de la semaine nationale de prévention du diabète ;
- Des actions menées dans le cadre du mois sans tabac ;
- Des actions de sensibilisation aux dépistages organisés pour le cancer colorectal, le cancer du sein et le cancer du col de l'utérus ;
- Des interventions d'accompagnement à la parentalité et de promotion de la santé auprès des jeunes ;
- La création d'une instance technique de coordination « Santé des jeunes » ;
- Des actions d'intervention préventive et de suivi auprès des femmes, avec l'intervention du « Bus santé femmes » ;
- L'inscription de la commune au réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales ;
- Des actions de sensibilisation aux violences intrafamiliales ;
- Le développement des actions « Sport Santé et Bien-Etre » ;
- Le recrutement d'un Référent handicap à la Maison Bleue ;
- Le renforcement de l'accompagnement des personnes vulnérables et isolées vers le droit, la prévention et les soins, avec le Point Justice et le dispositif « S'en Sortir » ;
- Des interventions sur les risques sanitaires liés aux conditions de logement ;
- Des actions de prévention et de sensibilisation à la gestion des déchets, avec des ramassages citoyens organisés tous les mois ;
- Des actions de sensibilisation au développement durable et à l'apprentissage des bonnes pratiques avec la Maison éco-citoyenne à la Maison du Projet et l'organisation d'ateliers et l'inauguration du jardin éphémère sur l'EcoQuartier Rouget-de-Lisle à l'occasion de la semaine européenne du développement durable.

La commune et ses partenaires, qui sont l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, la Préfecture des Yvelines, le Département des Yvelines, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines et le Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain sont satisfaites de cette contractualisation et souhaitent poursuivre leur démarche en prolongeant le contrat jusqu'au 31 décembre 2023, ce qui permettra la bonne articulation du prochain contrat avec le Projet régional de santé 2023-2028 d'Île-de-France.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant au Contrat local de santé afin de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2023.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la prolongation du Contrat local de santé, jusqu'au 31 décembre 2023, et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1434-1 et suivants,

Vu la délibération n° 1 du 17 mai 2021, portant signature du Contrat local de santé,

Vu le projet d'avenant de prolongation au Contrat local de santé de Poissy 2022-2023,

Considérant l'implication de la commune de Poissy dans les politiques publiques de santé,

Considérant les nombreuses actions menées par la commune dans cette thématique,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de ces politiques publiques, un Contrat local de santé a été conclu pour les années 2021 et 2022,

Considérant que les signataires de ce contrat sont satisfaits de cette contractualisation,

Considérant que les partenaires souhaitent poursuivre cette démarche, en prolongeant le contrat jusqu'au 31 décembre 2023,

Considérant que cette prolongation permettra la bonne articulation du prochain contrat avec le Projet régional de santé 2023-2028 d'Île-de-France,

Considérant qu'il convient de signer un avenant de prolongation au Contrat local de santé,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes de l'avenant de prolongation au Contrat local de santé de Poissy.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tous documents y afférents, avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, la Préfecture des Yvelines, le Département des Yvelines, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines et le Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain.

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

A blue circular official stamp of the Grand Paris Seine et Oise community is partially visible on the left, overlapping the signature. The signature itself is a stylized, handwritten name in black ink.

Sandrine BERNO DOS SANTOS

**AVENANT DE PROLONGATION AU CONTRAT LOCAL DE SANTE
DE POISSY
2022-2023**

Identification des Signataires :

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE- DE-FRANCE

13 rue du Landy – 93200 Saint-Denis

Représentée par sa Directrice Générale, Amélie VERDIER,

Ci-après dénommée l'ARS IDF,

ET

LA COMMUNE DE POISSY

Place de la République, 78300 Poissy

Représentée par Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire de Poissy

Ci-après dénommée La Collectivité,

ET

L'ETAT

Représenté par Monsieur Jean-Jacques BROU, Préfet des Yvelines

Ci-après dénommé L'Etat,

ET

La CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES YVELINES (CPAM)

Représenté par Madame Cécile ALOMAR, Directrice Générale de la CPAM des Yvelines,

Ci-après dénommée la CPAM,

ET

Le CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL POISSY SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Représenté par Madame Diane PETTER, sa Directrice Générale
Ci-après dénommé CHIPS

ET

Le **DEPARTEMENT DES YVELINES**

Représenté par Monsieur Pierre BEDIER, Président du Conseil Départemental
Ci-après dénommé Département des Yvelines

Visas :

Vu le Code de la Santé Publique, notamment en ses articles L1434-1 et L1434-10;

Vu le Contrat local de santé entre la Collectivité, l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'Etat, la CPAM, le CHIPS et le Département des Yvelines conclu pour la période 2021-2022.

CONTEXTE DE LA PROLONGATION :

Conformément à la Loi de Modernisation de notre système de santé renouvelée par la Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration dite Loi « 3Ds », l'ARS Ile-de-France est engagée dans une démarche de signature de contrats locaux de santé avec certaines collectivités d'Ile-de-France.

De son côté, la Collectivité s'est engagée pour la santé des habitants de son territoire notamment en agissant en faveur de :

- L'accès aux soins et l'accompagnement des parcours de santé
- La prévention et la promotion de la santé
- La santé et l'autonomie (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes vulnérables)
- La santé et les contextes environnementaux

Cette volonté commune s'est traduite par la signature d'un Contrat local de santé le 30 septembre 2021.

Les parties signataires sont satisfaites de cette contractualisation et souhaitent poursuivre leur démarche en prolongeant le contrat jusqu'au 31 décembre 2023. Cette prolongation permettra la bonne articulation du CLS avec le Projet régional de santé 2023-2028 d'Ile-de-France.

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES SIGNATAIRES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Contrat local de santé de La Commune de POISSY du 30 septembre 2021 est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. La fonction de coordination est également prolongée pour la période concernée.

ARTICLE 2

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20221212-CM_20221212_01-DE Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022

Afin de préparer un futur renouvellement du CLS, un bilan sera établi par les parties signataires durant la période de prolongation. Ce bilan portera sur les actions, la gouvernance et les partenariats du Contrat local de santé 2021 - 2023 de la Commune de Poissy.

ARTICLE 3

Toutes les autres dispositions du Contrat local de santé de la Commune de Poissy du 30 septembre 2021 demeurent applicables sans modifications. Les actions inscrites au Contrat local de santé et nonterminées sont prolongées de la durée du présent avenant.

SIGNATURES :

Poissy, le

<p>Pour la commune de Poissy,</p> <p>Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire</p>	<p>Pour l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France</p> <p>Simon KIEFFER, Directeur de la Délégation départementale des Yvelines</p>
<p>Pour l'Etat,</p> <p>Pascal COURTADE, Préfet délégué pour l'égalité des chances</p>	<p>Pour le Conseil Départemental des Yvelines</p> <p>Etienne-Jean DUBOIS, Directeur du Territoire d'Action Départementale (TAD)</p>
<p>Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines,</p> <p>Cécile ALOMAR, Directrice Générale</p>	<p>Pour le Centre Hospitalier Intercommunal Poissy Saint-Germain-en-Laye,</p> <p>Diane PETTER, Directrice Générale</p>